

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 9 MAI 2017**

Le Conseil Municipal de NORT-SUR-ERDRE, dûment convoqué le 03 mai 2017, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 9 mai deux mille dix-sept, sous la Présidence de M. le Maire, salle du Conseil, à 20h00.

### PRESENTS :

**MMES :** Lydie GUERON, Aïcha METLAINE, Anne SAVARY, Reine YESSO EBEMBE, Nathalie HERBRETEAU, Nathalie ROUSSEAU, Stéphanie TRELOHAN, Delphine GUERIN, Nathalie CASSARD, Isabelle CALENDREAU.

**MM. :** Yves DAUVE, Guy DAVID, Didier LERAT, Pierrick GUEGAN, Laurent ODIN, Thierry PEPIN, Michel BROCHU, Bertrand HIBERT, Denys BOQUIEN.

### ABSENTS :

M. Sylvain LEFEUVRE a donné pouvoir à M. Yves DAUVE  
Mme Françoise PROVOST a donné pouvoir à M. Didier LERAT  
Mme Delphine FOUCHARD a donné pouvoir à Mme Anne SAVARY  
M. Cédric HOLLIER-LAROUSSE a donné pouvoir à M. Guy DAVID  
M. Emilien VARENNE a donné pouvoir à Mme Stéphanie TRELOHAN  
M. Carlos MC ERLAIN a donné pouvoir à M. Michel BROCHU  
M. Bruno SARLET a donné pouvoir à Mme DELPHINE GUERIN  
Mme Marie-Noelle PATERNOSTER a donné pouvoir à Mme Nathalie CASSARD  
Mme Charlotte COURTOIS.

M. Bertrand HIBERT a été élu secrétaire de séance.

19 présents, 27 votants.

### Assistaient au titre des services :

M. Francis GOHON, Directeur des Moyens Généraux  
Mme Isabelle GENESTE, Adjointe au Directeur Général des Services.

### ORDRE DU JOUR :

- 1 Finances :
  - 1.1 Réajustement de la demande de subvention auprès de la DRAC pour l'achat des collections pour la médiathèque
  - 1.2 Tarifs saison culturelle 2017-2018 Cap Nort
  - 1.3 Tarifs enfance jeunesse 2017-2018
  - 1.4 Tarifs base nautique 2017-2018

- 2 Avis enquête publique demande d'autorisation du plan d'épandage de l'unité de méthanisation de Méta Bio Energies
- 3 Désherbage des livres de la bibliothèque
- 4 Informations sur les décisions du Maire prises par délégation
  - 4.1 Attribution des lots pour le marché de la rénovation de la salle des Loisirs
  - 4.2 Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords du lycée
  - 4.3 Mission de programmation pour les équipements sportifs du lycée
  - 4.4 Marché couverture des vestiaires au complexe sportif Paul Doumer
  - 4.5 Fourniture et pose d'un escalier extérieur pour les locaux associatifs de la Garenne
- 5 Comptes rendus de commissions
  - 5.1 Commission Culture du 19 avril 2017
  - 5.2 Commission enfance jeunesse du 25 avril 2017
- 6 Tirage au sort des jurés d'assises 2018
- 7 Questions diverses

## Préambule

M. Le Maire informe que le précédent Conseil Municipal ayant eu lieu le 02 mai dernier, le procès-verbal de ce Conseil ne sera pas soumis au vote ce soir.

## 1. FINANCES

### 1.1. REAJUSTEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'ACHAT DES COLLECTIONS POUR LA MEDIATHEQUE

#### 1.2. TARIFS SAISON CULTURELLE 2017-2018 CAP NORT

#### 1.3. TARIFS ENFANCE JEUNESSE 2017-2018

#### 1.4. TARIFS BASE NAUTIQUE 2017-2018

### 1.1 Réajustement de la demande de subvention auprès de la DRAC pour l'achat des collections pour la médiathèque

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter toute subvention relative à l'acquisition d'ouvrages (livres, CD, DVD) et à l'équipement général de la médiathèque auprès de tout organisme, notamment à Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le plan de financement prévisionnel des nouvelles collections s'établit comme suit :

DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS / ANNEE 2017					
Dépenses année en cours / 2017		Dépenses année avant-projet subventionné / 2016		Différence (montant subventionnable)	
Imprimés (livres et revues)	47 510 €	Imprimés (livres et revues)	15 750 €	Imprimés (livres et revues)	31 760 €

Autres supports		Autres supports		Autres supports	
CD	39 250 €	CD	0 €	CD	39 250 €
DVD	15 250 €	DVD	0 €	DVD	15 250 €
Ressources numériques abonnements	0 €	Ressources numériques abonnements	0 €	Ressources numériques abonnements	0 €
Total Développement autres supports	54 500 €	Total Développement autres supports	0 €	Total Développement autres supports	54 500 €

**Total Développement nouvelles collections : 102 010 € HT**

Montant subventionnable		Taux proposé		Montant de la subvention	
Imprimés (livres et revues)	31 760 €	Imprimés	20%	Imprimés (livres et revues)	6 352 €
Autres supports	54 500 €	Autres supports	50%	CD	27 250 €
				<b>Montant subvention 2017</b>	<b>33 602 € HT</b>

Montant à charge de la commune – année 2017 : 102 010 € - 33 602 € = **68 408 € HT**

DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS / ANNEE 2018					
Dépenses année en cours / 2018		Dépenses année avant-projet subventionné / 2017		Différence (montant subventionnable)	
Imprimés (livres et revues)	31 450 €	Imprimés (livres et revues)	13 250 €	Imprimés (livres et revues)	18 200 €
<i>Autres supports</i>		<i>Autres supports</i>		<i>Autres supports</i>	
CD	50 000 €	CD	0 €	CD	50 000 €
DVD	16 650 €	DVD	0 €	DVD	16 650 €
Ressources numériques abonnements	2 700 €	Ressources numériques abonnements	0 €	Ressources numériques abonnements	2 700 €
Total Développement autres supports	69 350 €	Total Développement autres supports	0 €	Total Développement autres supports	69 350 €

**Total Développement nouvelles collections : 100 800 € HT**

Montant subventionnable		Taux proposé		Montant de la subvention	
Imprimés	18 200 €	Imprimés	20%	Imprimés (livres et revues)	3 640 €
Autres supports	69 350 €	Autres supports	50%	CD	34 675 €
				<b>Montant subvention 2018</b>	<b>38 315 € HT</b>

Montant à charge de la commune – année 2018 : 100 800 € - 38 315 € = **62 485 € HT**

**Total subventions DRAC : 33 602 + 38 315 € = 71 917 € HT**

**Montant total à charge de la commune : 68 408 € + 62 485 € = 130 893 € HT**

Après présentation du projet, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention relative à l'acquisition d'ouvrages (livres, CD, DVD) et à l'équipement général de la médiathèque auprès de tout organisme, notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

## 1.2 Tarifs saison culturelle 2017-2018 Cap Nort

Mme Aïcha METLAINE présente les propositions de tarifs pour la saison culturelle 2017-2018. Elle précise que les tarifs sont inchangés par rapport à la précédente saison.

M. Yves DAUVE ajoute que le principe est institué de maintenir les tarifs sur trois années et de les revoir l'année suivante.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la grille tarifaire de Cap Nort pour la saison culturelle 2017-2018 ci-dessous :

Tarifs saison culturelle CAP NORT SUR ERDRE 2017/2018			Plein	Réduit*	Très réduit**	Abonné***	Abonné très réduit****
A	Exceptionnel	Concert de Sinclair – Placement libre assis	25 €	25 €	25 €	22 €	22 €
		Concert de Sinclair – Placement libre debout	15 €	15 €	15 €	13 €	13 €
B	Régulier	Spectacles <i>Le Melon qui / Goodbye love / Au dancing des gens heureux / L'instinct du déséquilibre / Comme souffler dans un violoncelle / ONPL / Le ballon rouge / C'est un peu compliqué d'être l'origine du monde / Les virtuoses / Kraff + L'ombre au piano</i>	18 €	14 €	5 €	11 €	5 €
C	Découverte	<i>Goodbye love</i> dans le cadre d'un abonnement à 4 spectacles <i>Le ballon rouge</i> dans le cadre d'un abonnement à 6 spectacles	8 €	8 €	8 €	8 €	8 €

		<i>C'est un peu compliqué d'être l'origine du monde</i> dans le cadre d'un abonnement à 8 spectacles Pour les spectacles à promouvoir					
D	Partenaire MDLA	Spectacle découverte de l'ONPL : <i>Quatuor ONPL</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Partenaire Saison Hors saison	Spectacles de la saison Hors-saison : <i>White, Bounce !</i>	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €
	Partenaire spectacles en déplacement	Spectacles en déplacement, transport inclus : <i>Place à l'aventure ! / Le cercle des illusionnistes / Going home</i>				14 €	14 €
	Partenaire Jazz en Phase	Spectacle Jazz en phase, le parcours, transport inclus : <i>Henri Texier « Hands and Voice »</i>				18 €	18 €
	Partenaire Cirque Plume	Le dernier spectacle du Cirque Plume sous chapiteau à Rezé : <i>La dernière saison</i>				27 €	27 €
E	Parcours sur mesure	Pour tout nouvel abonné ainsi que son parrain (hors membre de la même famille), 3 spectacles suivants recommandés par Cap Nort : <i>Le melon qui / L'instinct du déséquilibre / Kraff + L'ombre au piano</i>				24 €	24 €

#### **Modalités d'abonnement :**

Tout abonnement doit comprendre au minimum 3 spectacles dont 2 à Cap Nort. Tous les spectacles, quel que soit le tarif, peuvent faire partie de l'abonnement.

#### **Réduit\***

résidents d'Erdre et Gesvres

abonnés des structures culturelles du 44

cartes CEZAM, Loisirs / CE / groupes à partir de 10 personnes / demandeurs d'emploi

#### **Très réduit\*\***

moins de 20 ans, scolaires, étudiants

bénéficiaires du RSA, du CCAS de Nort-sur-Erdre, Restos du Cœur, résidents de structures médico-sociales

#### **Abonné\*\*\***

abonnés de plus de 20 ans

abonnés à la bibliothèque de Nort-sur-Erdre

CCAS pour les seniors de 71 ans et plus pour un spectacle au tarif régulier

aux salles partenaires dans le cadre d'un partenariat de programmation sur la saison

#### **Abonné très réduit\*\*\*\***

abonnés de moins de 20 ans, scolaires, étudiants

bénéficiaires du RSA, du CCAS de Nort-sur-Erdre, Restos du Cœur, résidents de structures médico-sociales

### 1.3 Tarifs enfance jeunesse 2017-2018

Mme Lydie GUERON présente les propositions de nouveaux tarifs. L'ensemble des services passent au taux d'effort. Jusqu'à maintenant, seule la restauration scolaire l'appliquait. On constate une très légère hausse de 0.02€ sur le tarif maximum de la restauration scolaire, étant donné que le choix du futur prestataire n'est pas encore arrêté. La Commission d'Appel d'Offre se réunit fin mai.

Elle précise que pour l'ALSH le mercredi après-midi, les parents ont demandé que les enfants puissent quitter plus tôt l'ALSH à 16h15, ensuite la garderie prendra le relais. Le goûter n'est plus compris.

Pour les séjours de l'ALSH, le prix minimum est réduit à 10 €, avec la volonté d'attirer des familles plus modestes.

Suite à la commission enfance jeunesse du 25 avril 2017, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le mode de calcul des services de l'enfance jeunesse au taux d'effort pour la totalité des services de l'enfance jeunesse, selon les modalités ci-dessous, applicables du 4 sept 2017 au 31 août 2018. Le tarif est obtenu en appliquant le pourcentage indiqué au quotient familial des familles, comme suit :

<b>Tarifs 2017/2018</b>				
Services		taux	tarif mini	tarif maxi
Accueil périscolaire : 1/4h	(1)	0,050%	0,10 €	0,61 €
Repas restaurant scolaire	2)	0,355%	2,00 €	4,72 €
ALSH mercredi : 12h -16h15	(1)	1,000%	4,00 €	12,00 €
ALSH journée vacances : 9h - 17h (1) (3)		1,350%	6,00 €	16,60 €
ALSH journée séjour (3)		2,500%	10,00 €	30 ,00 €
Sport vacances : 1/2 journée		0,45%	2,00 €	5,50 €
Sport vacances : journée		0,65%	3,00 €	8,50 €

(1) - En cas de dépassement horaire une pénalité de 15 € sera appliquée par famille

(2)- Repas occasionnel réservé dans les délais : tarif au taux d'effort + 0,50 €

- Repas non réservé : tarif au taux d'effort + 1,00 €

- Panier repas dans le cadre d'un PAI : 2,00 €

- Repas adulte et élève domicilié en dehors de Nort-sur-Erdre (sauf ULIS) : 6,00 €

(3) – ALSH : majoration de 10 € par enfant domicilié hors territoire CCEG.

- valide les règlements de fonctionnement de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs, du restaurant scolaire et de sports vacances mis à jour par la commission.

#### **1.4 Tarifs base nautique 2017-2018**

M. Didier LERAT informe que la commission enfance jeunesse du 25 avril 2017 suggère une augmentation des tarifs 2016/2017 de 1 %.

M. Denys BOQUIEN souhaite des précisions sur la convention départementale.

M. Didier LERAT répond qu'il s'agit de la mise à disposition de matériel au Département dans le cadre de l'animation sportive départementale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la grille tarifaire de la base nautique ci-dessous pour l'année scolaire 2017/2018 :

<b>TARIFS 2017/2018</b>	
<b>Mise à disposition de matériel</b>	
location remorque pour transport canoë	<b>15.91 €</b>
mise à disposition de matériel par demi-journée par personne dans le cadre d'une convention départementale	<b>6.55 €</b>
<b>Stage nautique (encadrement de l'éducateur + matériel)</b>	
base nautique : stage de 2h pour 10 personnes maxi	<b>108,00 €</b>
personne supplémentaire	<b>6.45 €</b>
base nautique: stage demi-journée 3h30 pour 10 personnes maxi	<b>128.27 €</b>
personne supplémentaire	<b>8.63 €</b>
<b>Séances de canoë pour les scolaires</b>	
séance de 2h/ élève	<b>2.02 €</b>
séance de 3h/ élève	<b>3.03 €</b>
sortie à la journée par élève	<b>6.04 €</b>

## 2. AVIS ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DU PLAN D'EPANDAGE DE L'UNITE DE METHANISATION DE META BIO ENERGIES

M. Yves DAUVE informe que par arrêté en date du 14 mars 2017, la Préfecture du Maine-et-Loire a prescrit l'enquête publique en vue d'autoriser le plan d'épandage de l'unité de méthanisation de Méta Bio Énergies située sur la Commune d'Ombree d'Anjou (ex Combrée) (49420).

Cette enquête publique se déroulera du 18 avril 2017 au 22 mai 2017. 45 communes sur 3 départements sont concernées (total surfaces : 3 800 ha) dont la Commune de Nort-sur-Erdre. Aucune permanence n'a été prévue sur la Commune de Nort-sur-Erdre, mais le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce dossier d'enquête. Le futur plan d'épandage concerne 325,70 hectares sur la Commune et 3 exploitations agricoles (SCEA du Landebroc, GAEC de la Coucoucerie, GAEC de Malherbe.

### **Contexte général du projet et analyse de ses impacts par Méta Bio Énergies :**

**Exposé :** la société SAS Méta Bio Énergies a obtenu son autorisation d'exploiter en date du 01/09/2010 et a développé depuis son usine de méthanisation sur la Commune de Combrée (Ombree d'Anjou maintenant). Contrairement à ce qui avait été imaginé au départ, les déchets à méthaniser ont été majoritairement liquides et n'ont pas pu être valorisés par compostage. En conséquence, la solution mise en place a été de traiter le digestat liquide par valorisation agronomique.

Le dossier d'autorisation a pour objectif de présenter l'ensemble du plan d'épandage et la gestion du digestat liquide, afin de valider les pratiques d'épandage existantes depuis plus de 3 ans. Ce plan d'épandage concerne au total 36 exploitations sur 3 départements et 45 communes.

### **Produits entrants dans le méthaniseur :**

Fumiers de cheval, fientes de volailles, graisses de laiterie, boues d'abattoirs, plumes, déchets organiques de supermarchés, de cantines et agroalimentaires, déchets verts et divers déchets de biomasse.

Le digestat liquide est classé dans la catégorie des déchets

### **Valeur agronomique du digestat liquide :**

Valeur agronomique du digestat liquide						
Suivi de 2013 à 2016	MS (%)	N (kg/T)	N-NH4 (kg/T)	P2O5 (kg/T)	K2O (kg/T)	MO (%)
Moyenne	52,5	8,6	6,3	1,2	2,4	29,4

### **Doses prévisionnelles d'épandage des digestats :**

En fonction des cultures et suivant l'équilibre de la fertilisation, les apports de digestats bruts varient entre 7 et 22 m<sup>3</sup>/ha.

Par ailleurs, afin de respecter la réglementation notamment en doses limites d'éléments métalliques, la quantité cumulée des digestats ne doit pas dépasser 30 T de MS par hectare sur 10 ans. Pour respecter ces doses limites, cela se traduit par une valeur limite de 22 m<sup>3</sup>/ha/an de digestat épandu.

### **Périodes d'épandage :**

Par ailleurs, afin de respecter les calendriers d'épandage, particulièrement en zone vulnérable, le digestat doit être stocké. Pour ce faire, la société Méta Bio Énergies a réparti des stockages dans la plupart des sites d'exploitation. C'est ainsi déjà le cas à Nort-sur-Erdre sur le siège d'exploitation de M. Bruno BIRET, SCEA Landebroc (parcelles XR 36 et XR 48) qui possède une capacité de stockage de 2 282 m<sup>3</sup> de digestat liquide.

**NB :** à noter que le volume de digestat liquide stocké sur les différents sièges d'exploitation est en général inférieur ou égal à 1 000 m<sup>3</sup>. Le volume stocké à Nort-sur-Erdre est de loin le plus important (2 282 m<sup>3</sup>).

### **Établissement du plan d'épandage :**

Le dossier souligne que la validation du plan d'épandage doit tenir compte des prescriptions réglementaires.

Ainsi, l'épandage est interdit :

- À moins de 50 mètres des points de prélèvements d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines ou des particuliers ;
- À moins de 35 mètres des berges des cours d'eau (à 10 m si la bande enherbée est d'une largeur de 10 m) ;
- Sur les terrains de forte pente ;
- À moins de 200 m des lieux de baignade et des plages ;
- À moins de 100 m des habitations tiers si l'effluent est odorant et 50 mètres dans le cas contraire (Méta Bio Énergies intègre dans son plan d'épandage des parcelles supplémentaires distantes de moins de 100 m des habitations, ce qui laisse à penser qu'il considère son effluent comme non odorant).

### **Précisions sur l'organisation et le suivi agronomique des épandages :**

Les épandages seront accompagnés d'un suivi agronomique dont les modalités sont décrites ci-après et qui permet :

Dans tous les cas, la société META BIO ÉNERGIES producteur du digestat reste responsable de l'élimination de ce dernier.

Le transport des digestats liquides depuis le méthaniseur jusqu'aux ouvrages de stockage et aux parcelles d'épandage est assuré par des camions. Ce transport par camions est entièrement maîtrisé par le biais de l'entreprise BOUVIER BRICAUD, partenaire de la société META BIO ENERGIES.

Bien que le digestat corresponde à un produit stabilisé et peu odorant, toutes les précautions sont prises pour empêcher toute gêne pour le voisinage lors des épandages, avec :

- La prévision de moyens suffisants pour l'enfouissement des digestats si nécessaire,
- Pas d'épandage les week-ends et jours fériés,
- Éviter d'épandre lorsqu'un vent fort porte vers des habitations,
- Éviter autant que possible les routes à forte fréquentation.

Des bordereaux sont édités et conservés sur le site du méthaniseur.

Les épandages de digestats liquides sont réalisés à l'aide d'une tonne à lisier équipée de pendillards permettant d'effectuer des apports ajustés aux besoins des cultures.

### **Évaluation des impacts du plan d'épandage par Méta Bio Énergies :**

Les exploitants qui vont valoriser le digestat auront des pratiques qui vont limiter les risques d'interférence avec les masses d'eau du secteur, par :

- Des apports organiques et minéraux adaptés aux besoins des cultures sans surfertilisation et valorisés à des périodes limitant les risques de lessivage. Le programme d'actions en zone vulnérable ainsi que son calendrier d'épandage seront respectés ;
- La mise en place de couvert intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) permettant notamment de couvrir les sols en hiver de façon à supprimer tout sol nu et limiter ainsi les risques de lessivage ;
- La préservation des zones humides (= zones tampons) qui ont été identifiées lors de la réalisation de l'étude pédologique et ont été retirées de l'épandage ;
- L'épandage du digestat à plus de 35 mètres des cours d'eau (et plus de 50 m des puits) et avec la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau permettant de limiter les risques de pertes vers le réseau hydrographique.

Au regard de ces pratiques, l'épandage de digestat n'induit pas d'impact sur la qualité des eaux en sachant que le plan d'épandage a été largement surdimensionné.

Conformément au code des bonnes pratiques agricoles, aucun épandage ne sera réalisé en période pluvieuse ou de grand vent.

De plus, pour limiter les éventuelles odeurs, le digestat sera répandu avec une tonne à lisier équipée de pendillards (déposant le digestat au sol sans formation d'aérosols) et/ou par enfouisseur.

### **Contexte particulier de Nort-sur-Erdre :**

Trois exploitants ont accepté d'épandre des digestats sur Nort-sur-Erdre.

**SCEA Landebroc :** Total surfaces épandues : 154,58 ha dont 8,13 ha sur la Commune de Joué-sur-Erdre : toutes les parcelles de cette exploitation sont comprises dans le périmètre de protection du captage ou en zone Natura 2000 ont été exclues.

A noter, des parcelles épandues au Nord du lotissement de Riot (ilot 32) très proches des habitations agglomérées (surface = 0,61 ha). Même remarque pour l'ilot 37 (zone proche du village de la Poupinière).

**GAEC Malherbe :** Total surfaces épandues = 284,83 ha sur 49 parcelles. Épandage essentiellement au Sud de la Commune (secteurs La Morinière, le Pas Chevalier, La Grande Maison) et sur les communes de Casson et Sucé-sur-Erdre).

**GAEC de la Coucoucrie :** Total surfaces épandues = 107,92 ha sur 13 parcelles, toutes sur Nort-sur-Erdre (secteurs la Bellerie, Sobidain, la Coulée de Villeneuve, Landebroc). A noter que les ilots 34-21, 34-22, 34-13, 34-15, 34-16, 34-17, 34-18 sont soit partiellement, soit totalement dans le périmètre rapproché 2 du périmètre de protection du captage du Plessis-Pas-Brunet (environ 50 ha), alors que le dossier soumis à enquête publique précise que

toutes les parcelles situées dans le périmètre de protection du captage sont normalement exclues.

### **Concernant les zones Natura 2000 (Marais de l'Erdre) :**

Le dossier précise que les parcelles concernées ont été exclues du plan d'épandage.

### **Risques pour la nappe de captage d'eau potable :**

Concernant le périmètre de protection du captage d'eau du Plessis-Pas-Brunet, le dossier précise : « *Pour le captage de Nort-sur-Erdre, on soulignera que la SCEA de Landebroc inclus dans le plan d'épandage, dispose d'une partie de son parcellaire autour du captage de Nort-sur-Erdre. En conséquence, conscient de la nécessité de préserver la ressource en eau et en respect des prescriptions en vigueur : les parcelles de SCEA de Landebroc situées à l'intérieur des périmètres de protection de ce captage ont été exclues de l'épandage.*

*Aussi, cette exclusion permet d'éviter toute interaction avec la ressource en eau : les besoins des cultures seront compensés par des engrais minéraux avec des apports effectués en fonction des besoins sans surfertilisation.*

*Soucieux de préserver au mieux la qualité des eaux de surface et souterraine, et afin de limiter les risques de lessivage, les exploitants réaliseront des apports de fertilisants fragmentés et raisonnés en fonction des besoins des cultures, et conformes aux prescriptions départementales et au SDAGE Loire-Bretagne.*

*Ils respecteront le calendrier d'épandage en zone vulnérable ainsi que les distances réglementaires notamment, par rapport aux puits et cours d'eau.*

*Ils tiendront également compte des résultats de l'étude pédologique réalisée dans le cadre de ce dossier, et excluant les sols à mauvais pouvoir épurateur.*

*Au regard de ces pratiques et sachant que la grande majorité du parcellaire d'épandage est localisé sur des secteurs géologiques très imperméables (et éloigné des principales masses d'eau), nous pouvons conclure que l'épandage de digestat ne risquera pas d'induire d'altération des masses d'eau précitées. »*

A souligner, si les parcelles de la SCEA Landebroc situées dans le périmètre de protection de captage ont bien été exclues, ce n'est pas le cas de près de 50 ha du GAEC de la Coucoucerie qui sont dans le PR2 du captage du Plessis-Pas-Brunet. Les parcelles concernées devront être exclues du plan d'épandage.

Par ailleurs, le SIAEP de la Région de Nort-sur-Erdre, en charge de la production d'eau potable à Nort-sur-Erdre nous a fait parvenir les cartes précisant le bassin d'alimentation des captages du Nort-sur-Erdre défini par le BRGM.

A noter que les îlots 1, 2, 3, 4 et 33 de la SCEA Landebroc sont dans le bassin d'alimentation du captage du Plessis-Pas-Brunet (environ 60 ha concernés) et mériteraient donc d'être exclues.

### **Risques de nuisances olfactives :**

Bien que Méta Bio Énergies assure que les digestats sentent très peu et que le procédé d'épandage par pendillards limité les nuisances olfactives, la Commune a déjà reçu en mars 2016 un courrier d'un habitant de Beaumont se faisant le relai de tout son quartier pour dénoncer les nuisances olfactives causées depuis environ 2 ans par l'exploitation SCEA Landebroc.

Ce courrier soulignait que les effluents étaient stockés dans une fosse ouverte, que chaque opération générait des émanations particulièrement insupportables et évoquait l'importance des nuisances qui peuvent être considérées comme un trouble anormal du voisinage.

M. Yves DAUVE informe que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable rendra un avis le 11 mai prochain.

M. Bertrand HIBERT remarque que le territoire d'Erdre et Gesvres ne dispose pas d'unité de méthanisation. Une telle installation pourrait voir le jour d'ici à 10 ans. Il s'interroge sur la

possibilité des exploitants concernés de pouvoir se dédire de ce méthaniseur. Il se dit favorable au projet, mais qu'il bride l'avenir.

M. Guy DAVID note qu'à l'origine les matières devaient être solides, alors que dans le dossier de l'enquête publique on parle de jus. Il regrette que cette enquête publique ait été organisée trois ans après les premiers épandages. Le plan d'épandage compris dans la zone de captage lui pose problème.

M. Denys BOQUIEN note que la décision finale sera prise par la commission d'enquête publique.

M. Yves DAUVE répond que le Conseil Municipal doit donner son avis qui sera transmis au commissaire enquêteur.

M. Guy DAVID souligne qu'avec ce type d'épandage, l'agriculture sans animaux est favorisée.

M. Denys BOQUIEN note que cette solution est préférable à celle des amonitrates.

Mme Delphine GUERIN s'interroge sur les distances de sécurité par rapport au périmètre de captage.

Mme Nathalie CASSARD s'interroge sur les modalités de contrôle de l'épandage.

M. Guy DAVID répond que la responsabilité de l'entreprise est engagée. Il est surpris que l'épandage puisse se faire à l'intérieur du périmètre de captage.

M. Yves DAUVE ajoute que la nature du sol sableux à Nort sur Erdre n'est sans doute pas le mieux adapté.

Mme Lydie GUERON remarque qu'il est déjà difficile de préserver la nappe actuellement malgré le travail du SIAEP. Ce projet ne fera qu'accentuer la problématique.

M. Denys BOQUIEN indique que les professionnels sont très contrôlés.

M. Yves DAUVE remarque que trois problèmes se posent : la protection de la nappe phréatique, le transport des matières et les trois années pendant lesquelles les épandages ont été faits sans aucune autorisation ou enquête publique.

M. Michel BROCHU rappelle le rôle du Conseil Municipal qui est de préserver la qualité de l'eau, mais aussi l'agriculture.

M. Yves DAUVE propose de réfléchir à cette problématique et de soumettre à nouveau cette question au Conseil Municipal du 30 mai.

### **3 DESHERBAGE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE**

Mme Aïcha METLAINE informe que la régulation des collections de la Bibliothèque Municipale prend en compte les critères et les modalités de retrait des documents n'ayant plus leur place au sein des collections :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à l'association Bouqui'Nort qui pourraient en avoir besoin ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;

- formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste;
- de charger la Responsable de la Bibliothèque Municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la destruction ou le don à l'association Bouqui'Nort des livres de la bibliothèque, dont l'état ne permet plus leur maintien dans les rayonnages de la bibliothèque, dans le respect des modalités définies ci-dessus.

#### **4 INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION**

##### **4.1 ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHÉ DE LA RENOVATION DE LA SALLE DES LOISIRS**

##### **4.2 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU LYCEE**

##### **4.3 MISSION DE PROGRAMMATION POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU LYCEE**

##### **4.4 MARCHÉ DE COUVERTURE DES VESTIAIRES AU COMPLEXE SPORTIF PAUL DOUMER**

##### **4.5 FOURNITURE ET POSE D'UN ESCALIER EXTERIEUR POUR LES LOCAUX ASSOCIATIFS DE LA GARENNE**

#### **4.1 Attribution des lots pour le marché de la rénovation de la salle des Loisirs**

Les 14 lots ont été notifiés le 6 avril 2017.

<b>Intitulé des lots</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Montant € TTC</b>	<b>Entreprise attributaire</b>	<b>Nombre d'offres reçues</b>
Démolitions	13 673,03 €	16 407,64 €	EBM – ST PIERRE MONTLIMART (49)	4
Gros Œuvre	48 753,71 €	58 504,45 €	BOISSEAU – BOTZ EN MAUGES (49)	2
Verrière Extérieure	18 867,75 €	22 641,30 €	CONCEPT METALLERIE – VILLENEUVE EN RETZ (44)	3
Menuiseries Métalliques – Serrurerie	20 942,28 €	25 130,74 €	CONCEPT METALLERIE – VILLENEUVE EN RETZ (44)	3
Cloisons Sèches	26 321,15 €	31 585,38 €	ACOUSTIC OUEST – LA HAYE FOUASSIERE (44)	3
Menuiseries Intérieures	22 982,14 €	27 578,57 €	SUBILEAU – ANCENIS (44)	5
Plafonds Suspendus	9 788,00 €	11 745,60 €	MULTIFACES – SAINT HERBLAIN (44)	2
Sols Scellés – Faïences	35 770,16 €	42 924,19 €	ESNEAULT – ANCENIS (44)	6 mais 5 ouvertes (1 hors délai)
Parquet	13 586,95 €	16 304,34 €	LA PARQUETTERIE – ORVAULT (44)	3
Peinture	7 658,82 €	9 190,58 €	OSMOSE – MALVILLE (44)	8 mais 7 ouvertes (1 hors délai)
Élévateur PMR	11 950,00 €	12 607,25 €	AEA – RAON L'ETAPE (88)	6

Électricité	28 000,00 €	33 600,00 €	SIELA – LES SORINIERES (44)	7
Chauffage, Ventilation, Climatisation, Plomberie, Sanitaires	23 750,00 €	28 500,00 €	GUERIN ET FILS – NORT-SUR-ERDRE (44)	6
Désamiantage	35 037,62 €	42 045,14 €	GADAIS – VIELLEVIGNE (44)	3

#### 4.2 Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords du lycée

La consultation concernait la mission de maîtrise d'œuvre complète (Loi MOP) + OPC relatifs à l'aménagement des espaces publics et la viabilisation du futur lycée et de ses équipements sportifs

Et la réalisation des dossiers de demande d'examen au cas par cas (décret 2016-1110 du 11 août 2016) pour les équipements visés par la 3<sup>ème</sup> colonne du tableau annexé à l'article R 122-2 du Code de l'Environnement (gare routière, parkings, plateau sportif...). Ces dossiers comprennent notamment l'élaboration des dossiers loi sur l'eau des aménagements (tranche ferme).

Réalisation des dossiers d'évaluation environnementale si besoin pour les équipements ayant fait l'objet de la procédure de demande d'examen au cas par cas (tranche optionnelle).

La SARL DCI ENVIRONNEMENT (Boufféré) a été retenue, parmi les 9 offres reçues, pour un montant de 112 560,00 € TTC et 5 880,00 € TTC pour la tranche optionnelle. Le taux de rémunération est de 2,76 %.

#### 4.3 Mission de programmation pour les équipements sportifs du lycée

Le projet de complexe sportif comportera (à minima) :

- Une halle omnisport (26,3 m x 48,2m)
- Une salle annexe
- Des espaces communs (vestiaires, sanitaires etc.)
- Une aire d'athlétisme extérieure avec un anneau de 250m

Une consultation a été menée et 5 offres ont été reçues.

Le cabinet **Galand-Meniguetti** de Loireauxence (44370) a été retenu pour un montant de 18 225,00 € HT.

#### 4.4 Marché de couverture des vestiaires au complexe sportif Paul Doumer

La couverture des vestiaires du complexe sportif Paul Doumer demande une réfection. L'entreprise Picaud (Les Touches) a été retenue pour un montant de 42 783,50 € HT pour réaliser ces travaux. L'option isolation thermique pour 5 474.00 € HT a également été retenue.

#### 4.5 Fourniture et pose d'un escalier extérieur pour les locaux associatifs de la Garenne

L'escalier des locaux associatifs de la Garenne va être remplacé par un escalier métallique. L'entreprise Concept Métallerie a été retenue pour un montant de 11 820,00 € HT.

## **5 COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS**

### **5.1 COMMISSION CULTURE DU 19 AVRIL 2017**

### **5.2 COMMISSION ENFANCE JEUNESSE DU 25 AVRIL 2017**

#### **5.1 COMMISSION CULTURE DU 19 AVRIL 2017**

Mme Aïcha METLAINE présente les différents points de la commission Culture. Pour la bibliothèque le nombre d'abonnés est stable, voire en légère hausse. Elle a déménagé à la Garenne le 12 avril dernier et semble désormais bien installée.

Le bilan de la saison culturelle 2016-2017 est positif et la saison 2017-2018 est en cours de finalisation ainsi que la plaquette de présentation.

#### **5.2 COMMISSION ENFANCE JEUNESSE DU 25 AVRIL 2017**

Mme Lydie GUERON rappelle que l'essentiel de cette commission concernait les tarifs, votés précédemment et les règlements intérieurs.

## **6 TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2018**

Le Conseil Municipal est appelé à tirer au sort sur les listes électorales les personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises de la Loire-Atlantique en 2018.

Pour Nort-sur-Erdre, vingt et une personnes de 23 ans ou plus en 2018, sont désignées :

	<b>Page</b>	<b>Ligne</b>	<b>N° d'électeur</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Année de Naissance</b>
1	147	8	133	COSSARD	Maurice	1948
2	115	5	134	CAULT	Jeannine	1947
3	203	10	187	EHONO	Claudine	1962
4	56	1	87	BLAIS	Ludivine	1985
5	415	7	533	LOOP	JEREMY	1983
6	201	10	148	DUTERTRE	Marine	1994
7	68	10	73	BONNEFOI	Nancie	1984
8	391	10	505	LEHUGEUR	Thérèse	1935
9	243	6	341	GAUTIER	Cécilie	1979
10	198	4	188	DUPÉ	Elisabeth	1948
11	184	2	286	DIEZ	Valérie	1966

12	62	5	65	BLOT	Manuella	1976
13	495	10	553	PAILLUSSON	Sandrine	1989
14	123	8	133	CHARVIEUX	Anaïs	1991
15	283	8	381	GUILLET	Charlotte	1994
16	450	7	574	MENET	Céleste	1950
17	216	1	222	FERET	Arnaud	1970
18	509	3	647	PERCHET	Sophie	1990
19	427	1	479	MALCOUYARD	Sylvie	1990
20	629	1	606	VERBRUGGE	Odile	1959
21	68	2	70	BONHOMME	Marine	1993

## 7 QUESTIONS DIVERSES

### 7.1 Conseil Intergénérationnel

M. Bertrand HIBERT rappelle que le Conseil Intergénérationnel s'est réuni à trois reprises depuis sa création.

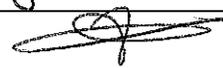
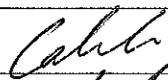
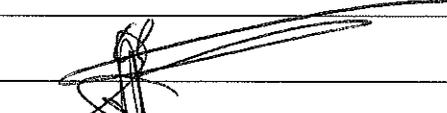
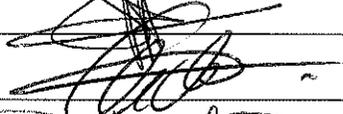
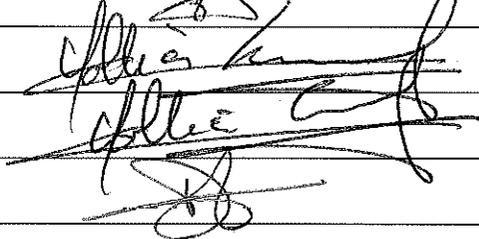
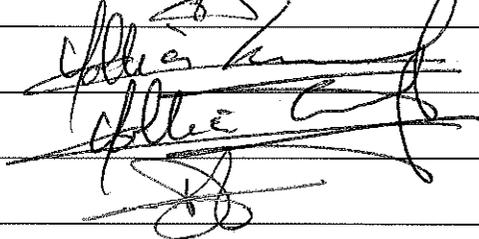
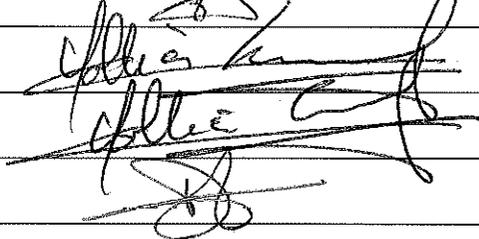
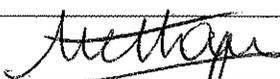
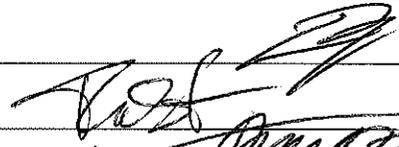
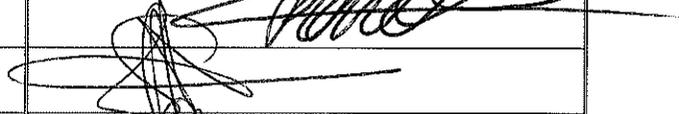
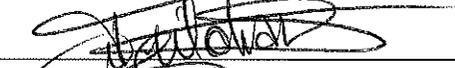
Il a travaillé sur le projet de médiathèque, et notamment sur la végétalisation extérieure, l'utilisation de mobiliers modulables et les horaires d'utilisation.

Il évoque aussi la difficulté à mobiliser et plus particulièrement à impliquer les adolescents, mais le conseil fonctionne correctement.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, M. Yves DAUVE clôt la séance.

*La séance est levée à 22h00*

# PROCES VERBAL DU 9 MAI 2017

<u>NOMS</u>	<u>SIGNATURES</u>
BOQUIEN Denys	
BROCHU Michel	
CALENDREAU Isabelle	
CASSARD Nathalie	
COURTOIS Charlotte	
DAUVE Yves	
DAVID Guy	
FOUCHARD Delphine	
GUEGAN Pierrick	
GUERIN Delphine	
GUERON Lydie	
HERBRETEAU Nathalie	
HIBERT Bertrand	
HOLLIER-LAROUSSE Cédric	
LEFEUVRE Sylvain	
LERAT Didier	
MC ERLAIN Carlos	
METLAINE Aïcha	
ODIN Laurent	
PATERNOSTER Marie-Noëlle	
PEPIN Thierry	
PROVOST Françoise	
ROUSSEAU Nathalie	
SARLET Bruno	
SAVARY Anne	
TRELOHAN Stéphanie	
VARENNE Emilien	
YESSO EBEMBE Reine	